

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2016

L'An deux mille seize, le 14 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET, Arnaud DEVIN (par procuration), Stéphane AGUETTAZ

Etaient absents : David BOUVET (excusé), Cécile DEBRION (excusée), Nadège VILLIERMET, Patricia VILLARD, Didier BAIDO

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Diagnostic accessibilité des bâtiments et équipements communaux : approbation de l'agenda**
- ✓ **Indemnité de conseil du Percepteur**
- ✓ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016**
- ✓ **Mise à disposition des biens communaux au profit du SIEGC**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1- Diagnostic accessibilité des bâtiments et équipements communaux : approbation de l'agenda :

Le diagnostic des équipements et bâtiments communaux a été réalisé fin 2015 par la société ACE BTP. Elle a établi un rapport pour chaque bâtiment avec des préconisations et des coûts de travaux. La commune doit approuver ce diagnostic et réaliser un échéancier des travaux à réaliser.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda et demande des dérogations pour impossibilité technique concernant les travaux de l'église, du cimetière, et la pose d'un ascenseur au bâtiment administratif.

2- Indemnité de conseil du Percepteur :

Conformément à la loi, le Percepteur peut recevoir une indemnité car il assure les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de conseil au Percepteur pour l'année 2015, à hauteur de 50%.

3- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 :

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, à savoir :

- Chapitre 21 : 163 035 €
- Chapitre 23 : 172 846 €

4- Mise à disposition des biens communaux au profit du SIEGC :

Une convention de mise à disposition des bâtiments scolaires entre la commune et le SIEGC a été réalisée et reste à valider. La commune devra réaliser un document d'arpentage.

Une convention est également à valider pour le transfert au SIEGC des biens restants à l'inventaire communal.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise le Maire à la signer, en indiquant toutefois que la bande de terrain de 5 mètre sur la parcelle B59 démarre à partir de

la limite de la voie publique, et valide également la convention de transfert au SIEGC des biens restants à l'inventaire communal.

DIVERS

- **Réfection de la sacristie**
Relance de l'artisan en charge de la réfection de la sacristie. Relance du charpentier pour la vérification de la toiture. Voir avec l'électricien pour la conformité de l'électricité.
- **Aménagement des bureaux de la mairie**
Reprendre contact avec un aménageur.
- **Suivi des travaux**
Information sur les travaux en cours (Centre Municipal de Santé)
- **Information sur les devis en cours :** démoussage de la toiture de la mairie, plan des rues, panneaux de signalisation.
- **Bibliothèque et tennis :** dénomination des régisseurs
- **Personnel communal :** mise en place de l'entretien professionnel. Définition des critères d'évaluation puis présentation au comité technique avant validation définitive par une délibération. La question des astreintes se pose pour les agents techniques. Une demande d'informations complémentaires au Centre de Gestion sera faite à ce sujet.
Petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux : à faire réaliser par les agents techniques en période creuse.
Philippe FANTIN se propose pour effectuer les états des lieux et informer des éventuels travaux à réaliser.
- **Parking du cimetière :**
Ce dossier est resté en suspens depuis un certain temps. Il est nécessaire de relancer le cabinet Vial qui en avait réalisé l'étude. Ce point pourra être mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 15 janvier 2016

Le secrétaire de séance,

Le Maire,